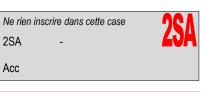
SERVICE DES PELERINAGES DE DIJON - 9bis boulevard Voltaire - 21000 DIJON Tél. 03.80.63.14.65 - pelerinages@eveche-dijon.com - www.pelerinages-dijon.cef.fr

Immatriculation ATOUT France: IM021100010 - SIRET Diocèse de Dijon 778 214 395 00015

Responsabilité civile professionnelle : MSC n° 0000010610584904 - Garantie financière : Groupama n° 4000716001





BULLETIN D'INSCRIPTION

LA SALETTE: 31 Juillet au 4 août 2023 (5 jours - 4 nuits)

Inscription pour ____ personnes (courrier à la même adresse)

A retourner avant le 10 JUILLET 2023 (après cette date, merci de nous contacter)

PELERIN

IMPORTANT: Nous vous invitons à veiller à la bonne orthographe ainsi qu'à la lisibilité des informations écrites ci-dessous.

		
1/ NOM :	Prénom :	
Date de naissance :/ /	Mail :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
2/ NOM :	Prénom :	
Date de naissance : / /	Mail :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
3/ NOM :	Prénom :	
Date de naissance : / /	Mail :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
4/ NOM :	Prénom :	
Date de naissance : / /	Mail :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
Adresse:		
Code postal : Ville :		
PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT) Nom: Prénom:		
Téléphones : / Lien de parenté		
LOGEMENT (ne concerne pas les couples et les packs) Dans la massura du passible de désire parte con pas characters que la companya de l		
Dans la mesure du possible, je désire partager ma chambre avec :		
• <u>RESTAURATION</u> :		
Régimes spéciaux à préciser (si prescription médicale) :		
• <u>LIEU DE DEPART SOUHAITE :</u>		
Sur l'axe Dijon-Beaune : DIJON parking Ste Bernadette BEAUNE Autre		
AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONI		
La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX (à défaut, nous considérons que vous avez répondu « oui » aux questions).		
J'autorise le Service diocésain des pèlerinages rattaché à l'Association diocésaine de Dijon à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage : OUI NON		
J'autorise l'Association Diocésaine de Dijon à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : OUI NON		
J'autorise d'être pris en photo ou d'apparaître sur des vidéos et j'accepte leur public	ation sur tous les supports de communication du diocèse de Dijon : OUI NON	

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal ou un mail à l'adresse du Service des pèlerinages (voir en tête). Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr



- FORMALITES : se reporter aux conditions particulières
- TARIF ET ANNULATION

TARIF DU PÈLERINAGE:

• 420 € : TARIF ADULTE INDIVIDUEL

PACKS: -740 €: 1 ADULTE + 1 ENFANT

- 1000 €: 1 ADULTE + 2 ENFANTS - 1100 €: 2 ADULTES + 1 ENFANT - 1400 €: 2 ADULTES + 2 ENFANTS

Nom(s) des personnes inscrites composant le pack :		
•		
•	/	

A l'inscription, versement d'un acompte de 60 € par personne. Chèque à libeller à l'ordre de AD PELERINAGES DIOCESAINS (2SA).

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

ASSURANCES (MULTIRISQUE-RAPATRIEMENT): EST DÉJÀ INCLUSE. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

RÉVISION DU PRIX

Ce prix a été calculé sur la base de 30 participants minimum. Il a été établi sur la base des tarifs connus au 12/01/2023. Il pourra être revu un mois avant le départ en fonction des variations des données. Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée : Part du Transport. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE PÈLERIN POUR RAISON DE FORCE MAJEURE (lettre recommandée adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) : Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne sur le prix total du pèlerinage) : Barème d'annulation (sur le prix total du voyage) : il sera retenu le 120 € sauf si l'annulation a lieu plus de 20 jours avant le départ (60 €)

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCÉSAINE DES PÈLERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 30 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.	
Je soussigné (nom, prénom) :	scription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code n, avoir pris connaissance de la brochure et/ou le devis et le programme de t d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les
Je soussigné (prénom et nom) : : pour signer ce formulaire en mon nom propre. J'ai lu et compris toutes les explications	déclare avoir plus de 18 ans ou être compétent de ces autorisations.
Fait à :, le /	

Jean-Christophe GARANDEAU Directeur diocésain des pèlerinages

Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du bulletin d'inscription.

Signature (lu et approuvé, bon pour accord) du pèlerin :



Pour s'inscrire, renvoyer :

1/ Bulletin d'inscription

2/ Chèque d'acompte de 60 € par personne à l'ordre de « AD pèlerinages diocésain-2SA »

Garder une copie de ce bulletin



- Les personnes sensibles à l'altitude sont priées de demander l'avis de leur médecin avant de s'inscrire.
- De façon générale, ce pèlerinage nécessite d'être autonome et en capacité de pouvoir se déplacer et de tenir la position debout de façon prolongée.